

PROJET PARTICIPATIF ET CITOYEN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE



CONTEXTE

Le financement participatif et citoyen, notamment dans les énergies renouvelables, est de plus en plus sollicité !

Les montages et logiques d'acteurs sont nombreux et entraînent l'émergence de plusieurs modèles :

- Les **collectivités locales** qui souhaitent associer leurs concitoyens aux politiques de transition énergétique qu'elles mènent.
- Les **associations et collectifs de citoyens** qui cherchent à favoriser une réappropriation locale des enjeux énergétiques.
- Les **opérateurs énergétiques traditionnels** qui à travers des plateformes de crowdfunding proposent des placements avec des taux attractifs en lien avec leurs projets de production.

Ces nouvelles opportunités pour les territoires renforcent la transition énergétique localement.



Cirena
Citoyens en Réseau
Energies renouvelables
Nouvelle-Aquitaine



PROJETS PARTICIPATIFS ET PROJETS CITOYENS DEUX GRANDES FAMILLES

PROJET PARTICIPATIF



Financement sans Gouvernance



COMPTE À TERME : Il s'agit d'un placement d'épargne ouvert auprès d'un établissement bancaire par l'exploitant. Les particuliers effectuent un versement unique et récupèrent leur capital à la date d'échéance du compte. Le porteur de projet et la banque fixent les conditions de participation financière (plafond de souscription, taux de rémunération, etc.).

Le parc éolien du Civraisien

- Partenariat entre l'exploitant Sergies et l'agence locale du Crédit Agricole
- Dépôt à terme pour le financement d'un parc éolien de 12 éoliennes dans le Civraisien (Vienne)
- Collecte de 1 million d'euros via la participation de 200 personnes, clientes du Crédit agricole
- Placements entre 100 et 7 500€ sur 5 ans, et rémunérés à 2,5%



EN PRÊT : Les épargnants peuvent apporter chacun jusqu'à 2 000 € (prêt rémunéré) ou 5 000 € (non rémunéré) sur 7 ans maximum. Limité à 1 million d'euros par projet.

EN MINIBONS / EN OBLIGATIONS : Les épargnants prêtent de l'argent sur une courte durée généralement inférieure à 5 ans. Limité à 2,5 millions d'euros par projet.

Demeter Energie

- Méthanisation agricole en cogénération (production d'électricité et de chaleur) sur la commune de Prin-Deyrançon (Deux-Sèvres)
- Financement participatif plébiscité par les habitants
- Collecte sur la plateforme Enerfip (obligations) d'un montant de 200 000€ auprès de 187 personnes

Financement En capital

PROJET CITOYEN



Financement et Gouvernance

Participation directe

SOCIÉTÉ CITOYENNE : Les participants acquièrent des parts sociales donnant accès au droit de vote. Les parts sociales peuvent être rémunérées. Encadrement réglementaire : cf décret n° 2016-1272 du 29 septembre 2016 relatif aux investissements participatifs dans les projets de production d'énergie renouvelable. Les collectivités locales peuvent détenir des participations au sein d'une société privée dont l'objet est la production d'énergies renouvelables. Encadrement réglementaire : Article 109 de la loi TECV.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE : La participation des collectivités publiques est comprise entre 51 et 85 %.

La Citoyenne Solaire

- SAS à capital variable regroupant de citoyens et des collectivités locales
- Petites centrales photovoltaïques (< à 100kW) sur des toitures de bâtiments publics et privés
- Territoire du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (Haute-Vienne et Dordogne)

Le SEM Haute Lande

Participation indirecte

CLUBS D'INVESTISSEURS : Constitués sous forme d'indivision volontaire, ils permettent de collecter l'épargne de 20 personnes physiques maximum pour capitaliser ensuite des sociétés de projet.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT : outil d'investissement qui collecte l'épargne des citoyens pour l'investir au capital de projets de production d'énergie renouvelable.

SOCIÉTÉ INTERMÉDIAIRE À CAPITAUX CITOYENS.

Méthalayou

- SARL créée par 15 agriculteurs et associés au fonds d'investissement Energie Partagée qui apporte la moitié des fonds propres nécessaires
- Méthanisation, production de biogaz injecté sur le réseau de gaz naturel
- Commune de Préchacq-Navarrenx (Béarn)

Instances de gouvernance

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES : Fonctionnement par collèges et minorité de blocage possibles.

FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF : La gouvernance est décorrélée du poids dans le capital. Une personne ou une structure = 1 voix.

ADMINISTRATION (CA, comité de pilotage...) Bureau, présidence, co-présidence.



SE FAIRE ACCOMPAGNER EN RÉGION

CIRENA - CITOYENS EN RÉSEAU POUR DES ENERGIES
RENOUVELABLES EN NOUVELLE-AQUITAINE

CIRENA rassemble les acteurs engagés en faveur de la transition énergétique citoyenne en Nouvelle-Aquitaine. La mission du réseau CIRENA est d'accompagner et de promouvoir les projets citoyens de production d'énergies renouvelables sur la région. Plus d'infos sur cirena.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

ENERGIE PARTAGÉE

Le mouvement Energie Partagée repose sur un outil d'investissement et une association de promotion des projets citoyens. L'outil capitalise (minoritairement) les sociétés de projets qui ont un ancrage local fort (place importante accordée aux citoyens et/ou aux collectivités dans la gouvernance).

Plus d'infos sur energie-partagee.org

PLATE-FORMES DE CROWDFUNDING

Le site <http://financeparticipative.org/> référence les plate-formes de crowdfunding, parmi lesquelles plusieurs interviennent spécifiquement dans le domaine des énergies renouvelables, comme Lumo, Enerfip, Lendosphère et Akuocoop.

SOURCES

Financement participatif des énergies renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes - Réseau des énergies citoyennes Auvergne Rhone Alpes.

Les Collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelables - Energie Partagée.

Orienter l'épargne des ménages vers le financement des énergies renouvelables : quelle contribution du bonus au financement participatif ?
Institute For Climate Economics.

LE BONUS PARTICIPATIF

COMME ACCÉLÉRATEUR DES PROJETS PARTICIPATIFS ET CITOYENS ?

Depuis 2016, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) dans le cadre des appels d'offres pour les projets d'énergies renouvelables a mis en place un bonus participatif. Le bonus est versé aux projets lauréats ayant pris un engagement sur la part de financement participatif dans le financement du projet lors de la constitution de leur dossier. Ce seuil est déterminé pour chaque appels d'offres selon les filières. Le non-respect de l'engagement transforme le bonus en malus d'une somme équivalente.

Siège social : Chez Enercoop Aquitaine
Darwin Ecosystème - 87 quai des Queyries 33100 Bordeaux
contact@cirena.fr - www.cirena.fr

